

Quand l'agriculture se pose en alliée de l'eau et de la biodiversité

Lancé fin 2019 par l'agence de l'eau, l'appel à initiatives dit PSE (Expérimentation de paiements pour services environnementaux) a rencontré un vif succès. Sur 30 dossiers déposés, 21 ont été sélectionnés. Gros plan sur les ambitions de deux d'entre eux.

Nouvel outil au service des collectivités, le PSE consiste à rémunérer les interventions des agriculteurs en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Les 21 projets retenus (3 en Bourgogne Franche-Comté, 1 dans le Grand Est, 7 en Auvergne-Rhône-Alpes, 6 en Occitanie et 4 en Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont jusqu'au 31 mars prochain pour définir les actions à conduire et mobiliser les agriculteurs volontaires, avec un financement de l'agence de l'eau à hauteur de 70 %. Puis, dès avril 2021, les agriculteurs passeront en phase opérationnelle; ils pourraient bénéficier de 30 millions d'euros au global sur une période de 5 ans.



■ Formation d'un groupe d'agriculteurs au dispositif Biodiv&Eau du Grand Pic Saint-Loup.

2 000
à 3 000
EXPLOITANTS
AGRICILES
CONCERNÉS

L'exemple du Grand Pic Saint-Loup (Hérault) : 10 % des exploitations ciblées

Le territoire du Grand Pic Saint-Loup est un jardin pour les citoyens avides de VTT, trails, escalade. Il compte 4 sites Natura 2000, 25 Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique et un vaste réseau hydrographique (trame bleue, ripisylves, mares temporaires et zones humides...), que la communauté de communes s'attache à préserver, tout en favorisant le développement d'une agriculture respectueuse de cette biodiversité.

Depuis 2018, le dispositif Biodiv&Eau permet d'évaluer et d'améliorer l'état de conservation de la biodiversité dans des exploitations, ainsi que leurs pratiques agricoles. « Notre objectif est de signer 30 à 40 contrats PSE avec les vignerons engagés dans Biodiv&Eau, mais aussi avec les exploitations concernées par les aires d'alimentation de captage, notamment celles du Fenouillet et de la source du Lez, et plus généralement avec les volontaires pour s'impliquer dans des

démarches vertueuses pour la préservation de la ressource en eau et la biodiversité, indique Thierry Alignan, chargé de mission à la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Le recrutement d'un chargé de mission est en cours afin de rédiger notre projet de territoire, de définir les actions à enclencher et de déterminer le cadre de rémunération des viticulteurs, ainsi que les modalités de suivi ».

L'exemple du Pays Graylois (Haute-Saône) : 350 exploitations dans l'aventure

Le Pays Graylois compte 23 captages prioritaires sur son territoire, soit 13 673 hectares - dont 8 640 hectares de surface agricole en grandes cultures - concernés par une pollution aux nitrates et aux pesticides. Son objectif est d'accompagner 350 exploitations agricoles vers des pratiques

plus respectueuses de l'environnement. « Les PSE vont nous aider à reconquérir la qualité de l'eau et à accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs vers une modification de leur système d'exploitation », explique Amélie Ramaget, chargée de mission santé au Pôle d'équilibre

territorial et rural du Pays Graylois. (PETR) Axe prioritaire : une nette diminution du recours aux engrais minéraux, aux produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides) et aux énergies fossiles.